

AVERTISSEMENTS *AGRICOLES*

DLP [redacted] 06-4-07018015

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES

ILE DE FRANCE



Bulletin Technique n°19 du 11 octobre 2006 - 1 pages

Réglementation

Chlorprophame

Suite à l'inscription sur la liste européenne du chlorprophame, les spécialités contenant cette substance font l'objet d'une ré-inscription au niveau français. Le comité d'homologation de juin 2005 avait décidé le retrait d'un certain nombre de produits, pour lesquels on arrive à l'expiration du délai d'utilisation :

- au 30/09/2006 pour les spécialités ALPROPHAM - BARSPROUT DP - CONSERVAT PLUS - FOGSTRAL 1%DP- TUBERITE PRIME et YSSELAC 2,
- au 31/12/2006 pour la spécialité TOP ANTIGERME.

Les stocks restant deviennent des déchets (PPNU) et doivent être éliminer comme tels.

Carbosulfan

Les spécialitésà base de carbosulfan ont vu leur autorisation pour l'usage pomme de terre - traitement de sol - taupins (en localisation) retirées, sans délai pour l'utilisation (Avis au J.O. du 21/07/2006).

Doryphores

Depuis 2-3 ans, les populations de doryphores sont en net accroissement en Ile de France, Picardie et Champagne notamment. Ce phénomène est d'autant plus problématique que les traitements insecticides ne semblent pas toujours satisfaisants. Afin de faire un état des lieux de la situation 2006, nous vous remercions de bien vouloir participer à l'enquête ci-jointe. Les résultats seront publiés dans un prochain Avertissement.



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Agriculture et de la Forêt
Service Régional de la Protection des Végétaux
ILE DE FRANCE
10 rue du séminaire
94516 RUNGIS cedex
Tél : 01-41-73-48-00
Fax : 01-41-73-48-48

Bulletin réalisé avec la participation de la FREDON Ile de France

Imprimé à la station D'Avertissements Agricoles de Rungis
Directeur gérant : B. FERREIRA

P20